

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 5 juin 2024**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement  
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur  
Présents : 6 Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 2  
Absents : 3 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,  
Votants : 8 Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALIS.

Date de la convocation : 28/05/2024 Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laëtitia  
SOCQUET-JUGLAR pouvoir donné à Gérard VIALIS

Absent : Thierry TEYPAZ, Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ,  
A été élu secrétaire de séance : Denis BOURGEOIS-ROMAIN

**Délibération n° 2024-D25 – Demande de subvention – Travaux Sylvicoles – Programme Sylv'ACCTES**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024

La nature des travaux est la suivante : Dégagement-Dépressage (option 2 des itinéraires sylvicoles N°1 et 2)

Le montant estimatif des travaux est 3282,00 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

Dépenses subventionnables 19 500,00 € (nature et montant total) :

- Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 1 641,00 euros
- Montant total des subventions 1 641,00 euros
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 1 641,00 euros H.T

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour)**

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240605-2024-D25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

